

## Rendement en matière de sûreté des employés des Laboratoires de Chalk River

La [Politique en matière de santé et de sécurité no 00-09](#) d'EACL exige qu'EACL limite les expositions aux matières radioactives afin de s'assurer que les doses restent en dessous des limites réglementaires et qu'elles sont le plus bas qu'on puisse raisonnablement atteindre, en tenant compte des facteurs sociaux et économiques (le principe ALARA).

EACL a un programme complet de surveillance de dosimétrie afin de mesurer la dose aux employés, aux entrepreneurs et aux visiteurs. Ce programme satisfait à la norme réglementaire S-106 et est autorisé par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Les résultats des dosimétries sont soumis régulièrement à la CCSN en tant que confirmation que nous exécutons nos activités de façon sécuritaire. Ces renseignements sont également offerts au public à l'aide de notre site Web, sur demande et par l'intermédiaire d'autres initiatives de relations communautaires.

Cliquer ici pour la version la plus récente du [Rapport sur le rendement en matière de santé et de sécurité](#).

### Expérience des doses de rayonnements aux LCR

La dose des rayonnements est exprimée en millisieverts (mSv), une unité reconnue à l'échelle internationale qui sert à mesurer les niveaux de rayonnements et ses retombées biologiques.

La limite réglementaire de la CCSN d'une dose à corps complet d'un travailleur du secteur nucléaire est de 50 mSv par année et de 100 mSv au cours d'une période de cinq années.

Typiquement, les Canadiens reçoivent entre 2 et 4 mSv par année d'un certain nombre de sources qui figurent dans le lien suivant : [Comparaison des sources de rayonnements](#)

Au cours des cinq dernières années, les doses aux travailleurs de Chalk River ont montré une tendance constante à se situer bien au-dessous des limites réglementaires. On s'attend à ce que cette tendance continue en 2008.



